

# L'Anarcho-syndicaliste

N°245 – Le numéro : 4 € ttc

septembre 2026

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ... » Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes.

## Nouvelles du front

Alors que nous entrons petit à petit dans un conflit général, l'Europe, avec en tête l'Allemagne, la France, la Pologne et la Grande-Bretagne, joue au va-t-en-guerre contre la Russie pendant que l'Ukraine sombre complètement et se prépare à une dislocation organisée par Trump et Poutine. Il faudra faire l'historique de cette guerre en prenant pour point de départ 2014 pour bien définir les responsabilités de chacun, si nous ne sommes pas « cramés » par le feu nucléaire de la Russie.

S'ajoute, bien sûr, la guerre Israël-USA / Iran qui, manifestement, se traduit par une victoire de l'Iran, pire une « déculottée » magistrale, aggravée par la guerre Arabie Saoudite/Yémen qui marque la fin de l'Arabie Saoudite en tant que grande puissance régionale.

Il nous faut être prudents sur les déclarations des médias qui reprennent sans filtres les informations dites « occidentales » mais qui sont "la voix de son maître" : l'impérialisme américain, avec ou contre Trump.

Rappelons pour mémoire que nous sommes contre toute les guerres nationalistes, « les guerres, ce sont des gens qui ne se connaissent pas et qui s'entre-tuent parce que d'autres gens qui se connaissent très bien ne parviennent pas à se mettre d'accord ». (Paul Valéry)

Et là, nous risquons de finir en « brochettes » si nos gouvernements continuent à jouer « aux cons » ou plus exactement « aux génocidaires corrompus ».

Nous voyons les pays africains s'organiser pour se débarrasser des pays coloniaux et de la France tout particulièrement. Cette action est naturellement soutenue par la Russie et la Chine en leur qualité de

membres des BRICS et si l'émancipation de la tutelle des pays occidentaux est une réussite beaucoup d'autres pays, pas seulement en Afrique, choisiront cette solution. Ce sera la fin du colonialisme de nos pays dits démocratiques. Le système unipolaire en voie de disparition sera remplacé par un système multipolaire en construction, résultat des guerres aujourd'hui en Iran et en Ukraine, entre autres et des alliances qui se nouent.

Mais revenons un peu sous nos cieux.

Voir le parti socialiste se faire phagocyter par une bande « place publique » qui vient de droite (Alternative libérale) prête à récupérer les électeurs des Philippe, Attal ou autre en constituant une équipe et un programme d'ultra-centre macronien n'est qu'une boule puante.

La réaction du gouvernement, de la majorité des hommes politiques et des médias en réponse à la révolte des lycéens et étudiants confirme la totale déconnexion de « nos élites » pour qui l'essentiel est d'augmenter le budget des armées et de la police.

Le gouvernement envisage une augmentation d'un milliard d'euros ... ce qui est inférieur à l'inflation.

L'article prévoyant un prélèvement de 30,9 milliards d'euros au bénéfice de l'UE l'an prochain a été adopté par l'Assemblée Nationale avec 111 voix contre 93 (Publié le 15/10/2026 Le Monde).

« Les Vingt-Sept s'étaient accordés sur un budget de 1 074,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027, avant d'apporter 64,6 milliards d'euros supplémentaires en 2024, lors d'une révision visant notamment à soutenir l'Ukraine. Pour la période à venir, la

commission européenne propose un cadre de 2000 milliards d'euros [...] "les financements alloués à la sécurité et à la défense feraient plus que tripler", estime le centre Jacques-Delors de la Hertie School (Publié le 15/10/2026 franceinfo.fr).

Ainsi que le disait le patron de la banque publique BPI France (Banque Publique d'Investissement), Nicolas Dufourcq aux Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, ce vendredi 3 juillet, : « ce qu'on met dans la baguette des Français, on ne le met pas dans les missiles qu'on pourrait fournir aux Ukrainiens ». «On devrait utiliser notre dette pour financer notre réarmement et on l'utilise pour financer les retraites».

Avant la période «vieillesse» des seniors, le haut fonctionnaire estime qu'il y a une période de «loisirs» pour les personnes âgées de «62 à 75 ans», «le grand loisir de la soi-disant vraie vie après la soi-disant vie difficile du travail». «La France a décidé de consacrer à cette période de loisirs de ces faux vieux, qui sont en fait

de vrais jeunes [...], beaucoup plus d'argent que les autres pays européens, a taclé Nicolas Dufourcq. Et ça, on ne peut plus se le payer.»

Plus personne ne parle du salaire différé. Peu leur importe la dégradation des conditions de vie et d'enseignement de la jeunesse, les retraités pauvres, la multiplication des maladies liées à l'utilisation des pesticides et à la pollution, le réchauffement climatique dont nous avons tous connu les effets cet été... Mais, Vive l'industrie de l'armement !

Alors en qualité d'anarcho-syndicaliste nous ne pouvons que vous dire : militez, mobilisez vous dans les actions qu'elles soient syndicales, écologiques, associatives contre «les élites» du capitalisme.

Il n'y a qu'une alternative : Socialisme ou barbarie.

Marc Hébert



## « NAZA » : Dévoiler la machine meurtrière d'Israël à Gaza

Notre nouveau film montre, à travers les témoignages des responsables, comment le massacre de civils palestiniens par Israël était un acte calculé et intentionnel.



Au cours des trois dernières années, nous avons mené des entretiens nocturnes sur les toits de Tel-Aviv avec 24 soldats israéliens ayant joué un rôle actif dans l'offensive israélienne contre Gaza. La plupart d'entre eux étaient des officiers du renseignement, travaillant derrière des écrans et participant à distance au massacre de Palestiniens.

Leurs témoignages constituent la base de « NAZA », un nouveau documentaire que nous avons réalisé — produit par The Guardian et James Wilson, avec Jonathan Glazer comme producteur exécutif — et dont la première aura lieu ce soir lors du 83<sup>ième</sup> Festival international du film de Venise.

Nous avons interrogé ces soldats non pas parce que c'était le seul moyen de savoir ce qu'Israël a fait à Gaza. Quiconque a vu les ravages causés dans la bande de Gaza, écouté les habitants de Gaza ou simplement pris les dirigeants israéliens au mot aurait dû reconnaître cette vérité il y a des années.

Nous avons réalisé ce film pour une raison simple : nous avons compris que les témoignages des officiers et des soldats de l'armée qui a anéanti Gaza — ceux qui ont mené la surveillance, qui ont calculé combien d'innocents risquaient d'être tués dans chaque maison, et qui ont à maintes reprises donné le feu vert pour bombarder des familles entières — rendraient encore plus difficile de nier ces crimes. Et ce déni fait partie de ce qui permet à ces crimes de se poursuivre jusqu'à aujourd'hui.

Ce film traite d'un système. Il se concentre sur les ordres, les politiques et les modes opératoires, et non sur les écarts par rapport à ceux-ci. La conclusion que nous tirons de ces témoignages est claire : le massacre de civils palestiniens à Gaza n'était pas un « effet secondaire tragique » d'une guerre contre le Hamas, comme on le présente couramment en Israël, mais un acte prémédité, calculé et intentionnel. C'est pourquoi une commission des Nations unies, les principales organisations de défense des droits de l'homme au monde, ainsi que des universitaires palestiniens, israéliens et internationaux l'ont qualifié de génocide.

Le titre du film, « NAZA », acronyme hébreu signifiant « dommages collatéraux », est une critique de la manière dont Israël présente ses attaques meurtrières contre des civils — en passant sous silence à la fois le fait qu'il connaît à l'avance le nombre de personnes

susceptibles d'être tuées lors de chaque frappe, et l'intention de destruction qui a accompagné la campagne militaire depuis le début.

L'un des officiers que nous avons interrogés décrit comment il avait pleinement conscience, en temps réel, de centaines de cas où des familles vquaient à leurs occupations quotidiennes — un homme parlant à sa femme, le son d'une émission de télévision, une prière, un bébé qui pleure — et comment il a ensuite donné l'autorisation de les bombarder. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi, il a expliqué : « Vous comprenez bien que l'objectif est de détruire. »

Vu sous cet angle, la présence d'une personne qu'Israël considère comme une cible d'assassinat dans une maison donnée devient une question « accessoire » ; en effet, dans de nombreux cas, il s'est avéré que la cible n'était pas présente du tout. Le but était le meurtre en soi.

### Un regard dans les ténèbres

Les soldats qui apparaissent dans le film ont tous accepté de s'exprimer à condition que leur identité soit soigneusement dissimulée, par crainte que Israël ne se venge d'eux pour avoir révélé des informations accablantes. Certains de leurs témoignages étaient si pressants et horribles que nous les avons publiés presque immédiatement dans une série de reportages d'investigation pour +972 Magazine, Local Call et The Guardian.

La plupart des soldats que nous avons interrogés appartiennent à ce qu'on appelle communément l'élite socio-économique israélienne et ont principalement servi dans des unités de renseignement prestigieuses. Certains ont clairement reconnu avoir participé à des crimes graves et espéraient que le fait de s'exprimer aiderait à briser le mur du déni et de la justification, et obligerait l'opinion publique israélienne à prendre conscience de ce que l'armée avait été envoyée faire en son nom. D'autres n'ont accepté de s'exprimer qu'après des mois de réflexion — que ce soit par culpabilité, par honte, ou même par fierté de ce qu'ils considéraient comme leurs accomplissements professionnels.

Notre film ne s'attarde pas sur leurs motivations, ce qui était un choix délibéré. Il s'intéresse principalement aux meurtres eux-mêmes et à ce qui les rend possibles. Passer trop de temps sur les sentiments moraux et

politiques de nos sources risquerait de détourner l'attention des victimes, ce que nous ne souhaitons pas.

Accorder l'anonymat à des personnes qui, de leur propre aveu, ont pris part à des crimes horribles n'est pas une décision que nous prenons à la légère. Mais compte tenu de la poursuite de ces crimes, nous avons estimé qu'il était de notre devoir de rendre leurs témoignages publics, dans l'espoir que cela puisse contribuer aux efforts visant à mettre fin à ces exactions. Les témoignages des soldats mettent également en cause un système bien plus vaste, dont la responsabilité ultime incombe aux plus hautes sphères du pouvoir politique et militaire israélien. Nous espérons que ce film contribuera à ce qu'Israël rende des comptes pour ses crimes graves et à ce que justice soit rendue à ses victimes.

Mais le film n'est pas seulement un recueil de témoignages de soldats. Nous avons également tourné notre objectif vers Tel-Aviv et ses habitants la nuit, interrogeant la ville en tant que bulle dans laquelle la vie quotidienne se poursuit alors que des Palestiniens sont massacrés à seulement 60 kilomètres de là. À travers notre regard sur la ville d'où est dirigée la guerre contre Gaza, nous avons tenté d'observer les mécanismes de conformité qui permettent une telle indifférence généralisée.

Ce faisant, nous nous sommes retrouvés à poser les mêmes questions que celles que se posait la génération de nos grands-parents — des questions que les gens du monde entier se sont posées après avoir pris connaissance d'atrocités et de génocides commis ailleurs : comment un groupe d'êtres humains peut-il consentir à la déshumanisation totale d'un autre groupe ? Et à quoi ressemble un système génocidaire vu de l'intérieur ?

Dans les années à venir — peut-être dans une ère post-Netanyahu, si une telle ère venait à voir le jour —, une partie du camp libéral israélien pourrait chercher à se distancier des crimes commis à Gaza et à les imputer au gouvernement d'extrême droite. Certes, ce gouvernement porte la responsabilité principale du massacre de plus de 73 000 personnes, pour la plupart des civils, à la suite des massacres criminels perpétrés par le Hamas le 7 octobre. Pourtant, une part importante de ces meurtres a été commise par des soldats issus du cœur même du camp libéral israélien : des officiers des services de renseignement et de

l'armée de l'air servant dans les unités les plus prestigieuses de l'armée.

Les pilotes de l'armée de l'air pourraient prétendre qu'ils ne faisaient que suivre les ordres — qu'ils ont reçu un ensemble de coordonnées, largué la bombe et sont rentrés chez eux sans savoir ce qu'ils avaient touché. Les soldats d'infanterie se défendront en affirmant qu'ils ne savaient pas toujours qui ils touchaient, en partie à cause du brouillard de la guerre. Aussi contestables que puissent être ces arguments, on ne peut nier ce que savaient les agents des services de renseignement.

Ils ont vu de leurs propres yeux et entendu de leurs propres oreilles que les maisons qu'ils « incriminaient » étaient remplies de familles. Ils savaient que les vastes « autorisations NAZA » n'étaient pas liées à des cibles présentant une quelconque valeur militaire significative. Et pourtant, ils ont joué leur rôle dans cette machine de mort sans pratiquement aucun acte de refus ou de résistance.

Le film montre à quoi ressemble un système meurtrier lorsqu'il repose sur l'idée selon laquelle « il n'y a pas d'innocents à Gaza » — ou, pour reprendre la terminologie des services de renseignement, « il n'y a pas de NAZA à Gaza ». À ce titre, le film risque fort de mettre à mal les négationnistes, ceux qui sèment le doute et ceux qui se sentent encore à l'aise dans cette zone d'ombre, entre savoir et ignorer ce qui se passe à 60 kilomètres au sud de Tel-Aviv.

Le film sera présenté en avant-première ce soir à Venise et arrivera bientôt à New York avant d'être distribué dans le monde entier. Mais il s'adresse aussi à la société israélienne elle-même. Il a été entièrement tourné de nuit, reflétant ainsi les ténèbres profondes dans lesquelles il a été créé et au sein desquelles nous vivons. Or, sans un bilan honnête de ce qui s'est passé dans l'obscurité, aucun d'entre nous ne pourra voir la lumière.

**Yuval Abraham et Rachel Szor**

Source : [+972 Magazine](#)

Traduction : *Association France Palestine Solidarité*

Face à l'ampleur de la polémique, le ministre israélien de la Culture, Miki Zohar, a demandé une procédure visant à déchoir les deux réalisateurs de leur

nationalité israélienne ainsi qu'une enquête sur leurs sources. Selon plusieurs médias israéliens, des manifestants d'extrême droite se seraient également rassemblés devant le domicile des parents de Rachel Szor pour réclamer "l'exécution des traîtres".

Depuis, les deux cinéastes ne sont pas rentrés en Israël. *"Ça ne va pas nous faire taire, ni les officiers et soldats israéliens qui parlent dans le film"*, avait assuré Yuval Abraham. Si la projection de "Naza" en Israël paraît impossible, le film doit être mis gratuitement en ligne à partir du mois de novembre, juste après les élections législatives qui doivent se tenir le 27 octobre prochain.

*La Dépêche 07/10/26*

## L'Anarcho-syndicaliste

**Abonnement pour 10 numéros : 40 € TTC.**

**Abonnement de soutien : à partir de 50 € TTC .**

**Formulaire d'adhésion sur:**

<https://anarcho-syndicalisme.org/>

**Par courrier et chèque :**

**Chèque à l'ordre de :**

**L'association des Groupes Fernand Pelloutier**

**adressé à M.L. Pichon**

**30 rue Edouard Corbière – 29200 BREST**

**Par courriel et virement bancaire :**

**Adressé à :**

**[anarcho-syndicaliste@protonmail.com](mailto:anarcho-syndicaliste@protonmail.com)**

**Virement à destination de :**

**FR 74 2004 1010 1109 9982 8D03 218**

**CCP: 09998 28D Nantes.**



## Sommaire

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| Nouvelles du front.....                                        | 1  |
| « NAZA » : Dévoiler la machine meurtrière d'Israël à Gaza..... | 2  |
| Les serviteurs du Capital.....                                 | 5  |
| Vie et mort de l'UD 29.....                                    | 6  |
| L'immigration, un fonds de commerce.....                       | 15 |
| « SI TU VEUX ÊTRE HEUREUX, NOM DE DIEU, ...».....              | 16 |

# Les serviteurs du Capital.

Nous avons déjà à maintes reprises démontré que la destruction de tout l'édifice imposé dans l'après-guerre passerait en priorité par les organisations syndicales.

C'est un constat que l'édification protégeant les salariés qui a été faite et que l'on appelle à tort les acquis sociaux ne durent pas dans le temps, surtout sur des bases dont les fondations sont sur des sables mouvants...

**Porter le débat dans les instances FO devient aujourd'hui très difficile, car la corruption qui s'installe dans les structures est liée à un emploi avec tous les avantages. Déjà dans différents numéros de l'Anarcho-Syndicaliste nous avons tenu à rappeler les méthodes mafieuses du bureau confédéral FO dans sa volonté de domestiquer toute résistance de la base.**

Aujourd'hui les masques sont tombés, la déconstruction opérée par les organisations syndicales concernant l'UNEDIC s'inscrit dans un système ne protégeant plus les travailleurs.

En échange d'une participation patronale, le filet de sécurité censé apporter des garanties aux salariés s'estompe.

**L'accord sur l'UNEDIC s'inscrit dans le cadre de l'association Capital Travail grâce à la loi sur la représentativité syndicale de la CGT et de la CFTD sous Sarkozy.**

**C'est un jeu de chaise musicale de la part de toutes les organisations syndicales...**

**Les organisations syndicales signataires cautionnent la spoliation de 4,1 milliards pour l'année 2026 et de 2,1 milliards pour l'année 2027 par l'Etat sur l'UNEDIC au détriment des salariés.**

**A titre d'exemple : pour les salariés dont la fin de contrat résultant d'une rupture conventionnelle individuelle intervient à compter du 1er septembre 2026, la durée maximale de versement de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est réduite.**

- 1 Moins de 55 ans : La durée maximale d'indemnisation passe à 15 mois (456 jours) en France métropolitaine et Monaco (au lieu de 18 mois auparavant). Elle est de 20 mois (608 jours) dans les DOM-COM (hors Mayotte).
- 2 55 ans et plus : La durée maximale d'indemnisation est fixée à 20,5 mois (624 jours) en France métropolitaine. Elle est de 30 mois (913 jours) dans les DOM-COM (hors Mayotte).
- 3 Cet encadrement plus strict de la rupture conventionnelle s'accompagne d'une logique

d'accompagnement personnalisé et intensif via France Travail pour favoriser un retour rapide. **Peu importe le travail et le salaire le salarié doit être sorti des chiffres du chômage...**

**Les organisations syndicales programment des propositions pour arriver tout au long de l'année aux objectifs budgétaires de l'UNEDIC, dédouanant de fait l'Etat et le Patronat dans leurs responsabilités sur le vol de l'UNEDIC, c'est ainsi que l'on arrive à une coquille vide**

Pourquoi ?

Pour un intérêt financier c'est sûr, car comme le débat démocratique dans les instances a été étouffé, il faut bien rémunérer tous ces permanents ...

Mais aussi parce que la priorité pour la France au travers des engagements européens est de contribuer au financement de l'Ukraine dans la guerre voulue par les gouvernants occidentaux.

**Cela explique lors du dernier congrès confédéral de FO le positionnement de cet ancien secrétaire de l'UD FO 44 (Michel Leroch) pour qui le temps de la contestation est révolu.**

**Vouloir comme il le fait en revendiquant des budgets pour l'armement, c'est cautionner le massacre des populations en Ukraine et en Palestine mais aussi en Iran.**

**C'est aussi d'être complice au sujet des étudiants et des lycéens victimes sur décision du gouvernement d'une répression inégalée dont la plus récente fut celle des Gilets Jaunes. Que peut représenter pour l'Etat comme danger un jeune soucieux de vouloir étudier dans de bonnes conditions afin de vouloir se projeter dans l'avenir ?**

Le gouvernement vient d'annoncer le renfort de 3000 enseignants disponibles afin d'atténuer la révolte étudiante.

**Un pays qui ne peut s'appuyer sur sa jeunesse, est un pays qui se meure.**

Nous savons donc que la mobilisation lorsqu'elle n'est pas dévoyée est porteuse d'espoir, car autrement c'est la paupérisation qui s'installe.

**Il va falloir sortir les fourches face à ces syndicalistes trop prompts au renoncement.**

**Il ne sert à rien au motif de défendre la maison, d'éviter le débat et de laisser de telles pratiques avoir lieu.**

**Pour ma part j'ai refusé cette orientation dans l'organisation FO avec ses conséquences, tout en restant digne et fidèle dans les faits et les actes à la Charte d'Amiens.**

Patrick Brossard le 14 octobre 2026.

## Vie et mort de l'UD 29

### Chronique d'une destruction organisée

Il y a plus de 40 ans un courant syndical impulsé par des militants anarcho-syndicalistes a entamé la reconstruction de l'Union Locale de Brest dès 1982-83 puis de l'UD du Finistère en 1991 quand ils devinrent majoritaires au Congrès de Poullan sur Mer . Ils partirent de rien ou presque : une secrétaire et demie (une à Quimper et une demie à Brest) et une trésorerie exsangue. Ils construisirent une UD qui devint la première de Bretagne en nombre d'adhérents et dans les quatre premières UD de France en nombre de salariés, une UD qui comptait dans les CCN et les congrès etc. Mais le tribunal de grande instance de Brest vient de la liquider en Juillet 2026. Contrairement à ce que dit la Confédération par la voix de son Secrétaire Général, Frédéric Souillot, ce n'est pas le fait de Marc Hébert mais la volonté de la confédération ou plutôt de F. Souillot et de courants politiques : Trotskistes et « Métaux » de faire disparaître cette UD.

#### PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, statuant par jugement mis à disposition au greffe, contradictoire et en premier ressort ;

Prononce l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de l'association UDFO 29 ;

Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 15 décembre 2025 ;

Désigne Madame Anne-Cécile ANDRE en qualité de juge commissaire, ou à défaut tout magistrat désigné dans ces fonctions par l'ordonnance annuelle d'organisation des services de la juridiction ;

Nomme la SELARL FIDES, prise en la personne de Maître CORRE, 2 Place de la Liberté BP 78308 29283 Brest cedex, en qualité de mandataire judiciaire ;

Dit que le mandataire aura également pour mission de poursuivre ses vérifications sur une éventuelle organisation frauduleuse d'insolvabilité ;

Impartit au mandataire un délai de DIX MOIS à compter de la publication au BODACC pour déposer l'état des créances au greffe en application de l'article L.624-1 du Code de commerce ;

Désigne la SELARL François RAULT 26, rue du Château CS 32815 29228 Brest Cedex 2, en vue de l'établissement d'un inventaire en application des articles L.622-6 et L.641-1 du Code de commerce ;

Dit qu'en application de l'article L.643-9 du Code de commerce, l'affaire sera examinée par le tribunal afin de statuer sur la clôture le lundi 12 juin 2028 à 15 heures ;

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de procédure.

LA GREFFIERE,  
Nathalie DARIDON

LA PRESIDENTE,  
Mathilde PANATTONI

Signé  
électroniquement :  
Nathalie DARIDON L0040647

Signé  
électroniquement :  
Mathilde PANATTONI L0079640



### Que s'est-il passé ?

Il aura donc fallu 8 ans pour arriver à ce naufrage. En effet, Marc Hébert a quitté le mandat de Secrétaire Général de l'Union Départementale 29 au congrès de Brest en Juin 2017 avec Nadine H. pour successeur. Il a accepté de continuer à travailler une année de plus pour l'aider, car elle devait encore intervenir quasiment à temps plein sur le tragique dossier Doux. Rien ne changea donc jusqu'au congrès confédéral de Lille et l'élection de Pascal Pavageau à la tête de la Confédération cgt-FORCE-OUVRIERE.

Nadine H. et sa trésorière Géraldine L. eurent un rendez-vous avec Pascal Pavageau et son trésorier Patrick Privat en Juillet 2018, mais cet entretien ne dura que quelques minutes, Pascal Pavageau étant peu disponible. Un nouveau rendez-vous fut pris pour le CCN de Septembre 2018 avec P. Pavageau et P. Privat. Dès début septembre il fut convenu que la délégation de l'UD FO 29 pour ce rendez-vous serait composée de Nadine H., Géraldine L. et Marc Hébert.

Durant cette période la confédération FO est dans la tourmente. Pascal Pavageau contraint au départ (17/10/18) est remplacé par Yves Verrier le 22/11/2018.

Ayant pris connaissance du rapport de la cour des comptes, Pascal Pavageau voulait faire réaliser rapidement un audit comptable. Cette décision amena les responsables de la confédération entraînés par les « Métaux » et les trotskistes, dans une parfaite unité, à le contraindre à la démission. Touchez pas au grisbi !

Nadine H. devait négocier son détachement (statut et salaire). P. Privat et F. Souillot voient l'occasion de se débarrasser des anarcho-syndicalistes. Ils exigent la diminution de l'effectif du service juridique et la mise à l'écart de Josiane A (ancienne salariée devenue bénévole).

Le vendredi 21 septembre, Nadine H. applique les consignes. Elle demande à Marc Hébert de venir dans son bureau et lui déclare qu'elle voulait réduire le nombre de salariées du service juridique et qu'elle ne veut plus de la présence de Josiane A. comme responsable du service juridique. La réunion est très houleuse, Géraldine L. est appelée et la réunion

continue sur le même sujet. Nadine H. déclare à Marc Hébert qu'il ne doit pas venir au rendez-vous à Paris.

Ce Vendredi est un Vendredi Noir et marque le début de l'attaque de la Confédération par l'intermédiaire de Nadine contre l'UD FO 29.

Le Samedi 22/09/18 Nadine H. convoque les salariés, par SMS, à une réunion du personnel le Mardi 25/09/18, à 9 h 30, à l'UD FO. Le personnel demande à Marc Hébert ainsi qu'à Josiane A. de ne pas mettre les pieds à l'UD les Lundi et Mardi et les informe de la présence d'Éliane L., membre du bureau, le mardi après-midi.

Le mardi en fin d'après-midi, un compte rendu de la réunion rédigé par les salariés et Éliane L. est envoyé à Nadine H.. Compte tenu de l'impact des propos tenus lors de cette réunion sur les salariés, ceux-ci précisent que ce courrier vaut préavis de grève.

De retour de Paris ni Nadine H. ni Géraldine L. ne remettent les pieds à l'UD. Le 04/10/18, sans réponse à leur courrier du 25/09/18 les salariés écrivent à Nadine H., ils demandent une réunion extraordinaire du bureau de l'UD-FO 29 avant le 09/10/18.

Ils sont convoqués le 11/12/18 à une réunion de bureau de l'UD.

Suite à celle-ci, les salariés font un nouveau courrier, dans lequel ils font part de leur souffrance au travail, et réitèrent leur demande d'une organisation de travail revue et sereine avec un inventaire des tâches de chaque salarié. La situation devient invivable.

Dans un mail du 12/12/18 Christelle G., salariée, lance un appel au secours et fait état d'une ambiance délétère due à Nadine H.. Elle écrit :

*« Pour mémoire, **Marc a le syndicalisme dans la peau, Gabrielle, moi, les autres, on a eu des coups de gueule avec Marc, mais on avançait, il fait le boulot, il est efficace. Il nous a bien cassé « les couilles » (pardon j'en ai pas) mais on avançait. Je le dis et le répète Marc est ce qu'il est mais c'était un bon patron, il nous a fait évoluer** ».* Ce mail de Christelle G est un des très nombreux que nous avons des salariés, ce qu'il faut constater c'est que le ton de tous ces mails est courtois, souvent amical et presque toujours terminés par biz, bisous ou toutes autres formules d'amitié. Malheureusement il n'y a pas eu

d'instruction menée dans ce dossier et l'affaire fut renvoyée directement devant le tribunal **incroyable mais vrai**. Voici donc un échange de mail qui aurait méritait qu'un juge d'instruction s'appesantisse un peu

21/09/2018 15H35 Léna, militante à l'UD « J'ai fini l'état des lieux, donc je peux venir si je peux servir à quelque chose hein. »

19H52 « Ben c'était juste pour savoir si ça allait quoi »

01H24 Léna « Peut-être quand même, si cela peut te rassurer, je sais pas, mais dis-toi que la situation est certes compliquée et il y a des enjeux de concurrence entre des militantes, mais ces militantes en sont à ces **niveaux de responsabilité parce que tu as rendu possible** que des femmes en arrivent là. Et c'est des situations qui n'arrivent jamais alors on n'a pas les codes pour savoir faire face. Et c'est dur aussi parce qu'on apprend. Faut qu'on arrive à se dire que c'est un truc précieux à apprendre ça.

**(Et dit toi bien que pour une féministe, reconnaître le rôle d'un mec dans l'empowerment des meufs, c'est pas facile facile !)** »

Léna « Salut Marc. Oui pardon pour le délai de réponse je suis pas très efficace ces jours-ci. Je pensais que vous étiez en catalogne en fait, du coup j'ai pas percuté. Moi j'essaie d'arriver BZH demain du cp j'ai pas trop j'ai pas trop moyen de faire des détours ... Ms on se verra bientôt dans le 29, non? Tu es en vacances juska quand ? Bonne nuit ! »

01/01/2017 Léna « A propos de GAD : « Et ce dont je suis fier c'est que pendant un an nous nous sommes battus sans jamais rien casser ! »

Léna et Marc Hébert

05/01/17 Léna ... « Bloavez mat dit ivez !yec'hed ha plijadur leun da vuhez ! Moi chuis toujours à Chatolin. Je fais des inventaires ... Les vacances, quoi ! Et toi koi de neuf ? On devait pas se voir un de ces jours ?

C'est lors de ce rdv que **Marc fit la proposition à Léna d'un contrat de travail de trois mois avec l'UD pour préparer le congrès de l'UD ; c'est le premier et le dernier contrat de travail que signera Léna avec Marc** car elle signera ensuite avec Nadine.

"Mail de Léna dans le cadre de l'association Adé (adresse à l'Union Locale FO) ou Marc et elle militent ensemble

02/05/17

Léna « URGENT-EXPULSION : « Un jeune homme soudanais a été arrêté aujourd'hui au commissariat quand il est venu pointer. Il doit être expulsé demain en avion vers l'Italie où il risque violences, tazer, humiliation ... et d'où il risque d'être expulsé au Soudan en guerre! RASSEMBLEMENT AUJOURD'HUI 18H30 DEVANT LE COMMISARIAT COLBERT pour EXIGER SA LIBERATION-STOP EXPULSION ? STOP DUBLIN ! faites tourner » "

Échange de mails entre MH et Gabrielle C., salariée de l'UD; Cet échange a lieu après le départ en retraite de Gabrielle.

16/01/2017G « Un petit coucou du Lundi. Bisous. »

G « Tu vas bien ? A jeudi. Bisous »

MH « Comment te dire ? Oui »

G « C'est pas un oui franc !!! »

MH « Ben oui. Ce n'est pas un oui franc. Bisous »

G « Petite discussion Jeudi ?;) »

MH « Oui pas de souci. Ne t'inquiète pas. Bisou »

19/01/17 Date départ en retraite de Gabrielle 1/01/2017 c'est donc retour de vacances

G « Coucou. Merci pour le soin. Je suis contente de revenir vous voir. C'est un petit chez moi. Gros bisous »

C'est le jeudi Jeudi matin et c'est de l'UD que Gabrielle parle comme de son « chez moi »

Mi-décembre, la moitié des salariés est en arrêt de travail. Ils ont été vus par la médecine du travail. Un courrier de la médecine du travail est envoyé à Nadine H., à la demande des salariés, pour l'informer de leur souffrance.

Le 07/01/19, Marc Hébert adresse un courrier à la CE en faisant état de la situation catastrophique des salariés, suite au comportement de Nadine H..

Un mail du 08/01/19 est envoyé, par les salariés, à Nadine H. et à l'ensemble des membres de la CE pour les informer des risques sur la santé des salariés, et

mettant en demeure Nadine H. de prendre toutes les mesures pour faire cesser le problème.

Le 08/01/19, Éliane L., Serge R. (membres du bureau) et Béatrice C. du syndicat des communaux signent une lettre où ils dénoncent la dégradation des conditions de travail des salariés et précisent que si rien n'est fait, ils feront un signalement pour mise en danger de santé de ceux-ci.

Le 09/01/19, Serge R. fait état de la situation dans un courriel à Jean Marc V. (ex membre de la CE) et précise : « *Depuis un an j'ai passé une journée complète par semaine à l'UD et une vingtaine de demi-journée, j'ai constaté que les salariés étaient devenus tristes fin juin, j'ai constaté qu'ils étaient devenus déprimés fin septembre* ». Cette remarque a toute son importance puisque Serge qui venait régulièrement à l'UD ne constate une tristesse des salariés qu'à partir de fin juin 2018...

Suite à la CE du 10/01/19, un groupe de travail composé de membres volontaires est constitué pour rencontrer les salariés, les écouter et faire des propositions pour sortir de cette impasse. Ce qui est fait.

Nadine H. refuse toutes les propositions, les demandes de réunions avec les salariés et des membres du groupe de travail.

Il convient de rappeler que Géraldine L. ne vient plus à l'UD pour la trésorerie de l'UD depuis le 25/09/18. Elle ne vient que pour les réunions de CE et de bureau. Nadine H., après une absence en Septembre et première quinzaine Octobre, passe à l'UD pour les signatures et la lecture des courriers ; elle dit bonjour et ne parle que pour poser des questions. Le suivi des dossiers syndicaux est assuré par Marc Hébert ; il en est de même pour les élections HLM de l'AFOC et les élections dans les entreprises et les TPE etc. tout ce travail se fait naturellement avec le personnel de l'UD.

Le 22/03/19, les salariés sont convoqués de façon inopinée à une réunion le jour même à 11h. Nadine H. leur dit que les comptes n'allaient pas être certifiés par le commissaire aux comptes. Son ton est accusateur et agressif. Elle prend à partie les salariés individuellement. Ce qui provoque leur départ de la réunion. Ils en établissent un compte rendu.

Le 26/03/19, un nouveau courrier est adressé à Nadine H., par les salariés de l'UD, car aucun point sur la santé des salariés ne figure à l'ordre du jour de la CE du

11/04/19. Ils menacent de convoquer la presse et de faire grève (elle eut lieu les 9, 10, et 11 avril)<sup>1</sup>. Le 26/03/19, les salariés adressent aussi un courrier à Yves Veyrier à la confédération pour faire état de leur situation depuis septembre 2018. Les salariés n'avaient jamais contacté la Confédération les années précédentes pour se plaindre de Marc Hébert, ce qui infirme les dénonciations ultérieures prétendant à de soi-disant harcèlements et agressions.<sup>2</sup>

Il y a eu une véritable volonté, de la part de Nadine H., de déstabilisation de l'UDFO29 et de ses salariés, par un dénigrement de leur travail, une mise en cause de leur « honnêteté », une manipulation de certains salariés, et une suspicion envers certains membres du bureau. Il y a eu aussi une instrumentalisation de la commissaire aux comptes, et une orientation du « pré-rapport ». Et ceci a été fait avec l'accord du nouveau secrétaire général de la Confédération, Yves Verrier, lequel, très proche de Jean Claude Mailly<sup>3</sup>, était un adversaire notoire de Marc Hébert. Il demanda à Nadine H. de convoquer cette CE avec la participation prévue du trésorier confédéral P Privat, lequel « courageusement » fit faux bond à cette réunion.

Le 11/04/19, la CE :

- vote contre le rapport d'activité de Nadine H..
- vote pour la révocation du bureau actuel.
- propose l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau secrétaire général.

Nadine H. et Éliane L. se portent candidates pour le poste de secrétaire général. Éliane L. est élue avec 20 voix (Nadine H. obtient 9 voix).

1 Aucune grève n'avait jamais été déclenchée durant les mandats de Marc Hébert.

2 **Léna C.** produit un mémoire de Master 2 à Rennes sous la direction de Rose-Marie Lagrave : **Rapport de sexe dans une organisation de lutte de classe** soutenu le 26/09/2013.

**François D.** produit un mémoire de master 2 professionnel de Psychologie Sociale des Représentations à l'Université de Bretagne Occidentale soutenu le 28 septembre 2016 ; ces deux mémoires furent reçus avec une très bonne note. Inutile de préciser qu'ils sont élogieux pour l'UD FO 29.

3 Fait unique dans toute l'histoire de FO, Jean Claude Mailly avait lancé un anathème le 19 12 2017 à l'encontre de Marc Hébert et son équipe de militants anarcho-syndicalistes : « Ils ne méritent pas le qualificatif de camarades ».

- Un nouveau bureau est élu et Éliane L. devient secrétaire générale.

- Marc Hébert très affecté par les mois précédents n'était plus candidat au bureau de l'UD , **c'est à la demande d' Éliane L. qu'il est élu.**

Les salariés, satisfaits de la tournure des événements, mettent fin à leur grève et signent un protocole de fin de conflit.

Le préambule de ce protocole précise que le conflit a pour origine la tentative d'éviction violente et injustifiée de la part de Mme H. d'une ancienne salariée et militante, ainsi que les critiques incessantes de la qualité du travail et les accusations à l'encontre des salariés. A aucun moment, il n'est fait état, dans ce protocole, de violences ni de harcèlements moral ou sexuel qui auraient été commis par Marc HEBERT.

Il est certain que si tel avait été le cas les salariés n'auraient pas manqué d'en faire état au moment de leur grève en avril 2019 et que si des faits de violences s'étaient produits dans les années passées, alors que Marc HEBERT était secrétaire général, les salariés n'auraient pas manqué de dénoncer les faits soit par un mouvement de grève soit par des actions auprès des membres de la commission exécutive ou des militants ou encore auprès de la presse.

Le procès-verbal de la CE du 27/05/19 atteste qu'Éliane L. a fait appel à une ergothérapeute qui est venue dans les locaux, que celle-ci a échangé avec les salariés, que des réunions hebdomadaires ont été mises en place, que l'UD est l'une des rares à avoir un D U (Document Unique relatant les risques encourus au travail dont le harcèlement - D U déjà en place du temps de Marc HEBERT). Là encore, malgré ces mesures, aucune des salariées ne fait état de problèmes rencontrés avec Marc HEBERT...

Ce PV fait aussi état de la pression exercée par la confédération : en fait le mot « menace » est utilisé, il est dit « *si Marc Hébert est toujours au bureau on bloquera* ». « On bloquera » cela veut dire on bloquera la subvention accordée depuis des années à l'UD. Jacques A., membre du bureau lui-même qualifie ces propos « d'inadmissibles »

Le 16 juillet 2019, Éliane L. est amenée à adresser un courrier à Marie L. (salariée, conseillère juridique) qui s'était ralliée à la cause de Nadine H., elle souhaitait être mutée à l'Union Locale de Quimper et Nadine H. le lui avait promis.

Dans ce courrier, Éliane écrit « *Vous mettez en cause le comportement de Marc Hébert qui serait à l'origine de la dégradation de vos conditions de travail, je vous rappelle que celui-ci n'est plus secrétaire de l'UD depuis 2017 et n'a plus les pouvoirs que vous lui prêtez. De plus, vous ne vous êtes jamais plainte de son comportement jusqu'au mois de décembre 2018 et contrairement à ce que vous prétendez, ni vos collègues actuels ni vos anciens collègues de l'UD ne s'en sont plaint* ».

Tout se passe bien à l'UD comme le montre le PV de la CE du 18/11/19 ; il y est écrit : « *l'ambiance est redevenue sereine ; le travail s'en ressent et les adhésions sont en augmentation. Plusieurs membres de la CE confirment ces dires* ».

Le 25/01/20, Éliane L. annonce sa démission en la motivant par le refus de l'ARS de prendre en charge son détachement syndical<sup>4</sup> avec pour conséquence la perte de son salaire. Elle demande aux membres du bureau de s'organiser pour prendre des responsabilités, car n'étant plus déchargée de son travail elle ne pourra pas assumer toutes les tâches syndicales et elle informe qu'elle s'arrêtera au congrès de l'UD en Juin 2020.

Le 27/01/20, le PV de la CE fait état du vote majoritaire pour le choix du cabinet Gorioux en tant que Commissaire aux comptes, seul Marc Hébert vote contre . La discussion porte sur la fin du mandat de Nadine H. au CESER . Léna C. assiste à cette réunion , elle rappelle simplement qu'il y a une diffusion de tracts le lendemain à 7 h et elle demande des volontaires... Elle n'évoque aucun problème de comportement de Marc Hébert.

Le 30/01/20, Éliane L. adresse une seconde lettre de démission avec effet immédiat. Elle motive son départ par l'importance de la charge de travail et le peu d'aide qu'elle reçoit de la part des membres du bureau et surtout par le départ de Stéphan M., membre du

4 la décision de l'ARS d'arrêter la décharge syndicale d'Éliane L. a été obtenue par la confédération ; c'est ce que nous apprîmes un peu plus tard par des camarades proches des instances nationales ; confirmant nos doutes à ce sujet.

bureau qui a souhaité partir alors qu'elle comptait sur lui pour prendre sa suite.

*Le matin même de ce 30/01/20, Assia B. salariée à l'UD apporte à Éliane L. copie d'un courriel envoyé par erreur sur sa boîte mail par Nadine H..*

Après avoir pris connaissance de ce courriel, Éliane L. demande de le détruire et déclare sa démission immédiate avec effet au lundi 03/02/20.

Malgré ses multiples demandes Marc Hébert n'a pas réussi à obtenir une copie de ce courriel, Éliane L. et ainsi Jacques A. refusèrent, également de le lui communiquer.

**Le jour même de cette démission, Léna C. indique à Marc Hébert qu'elle ne laissera pas passer le départ d'Éliane L. et qu'elle se vengera.**

Le 10/02/20, Jacques A. membre du bureau de l'UD est élu secrétaire général par intérim de l'UD dans l'attente du prochain congrès.

Ceci marque la fin de la bonne gestion du l'UD.

Jacques A. est l'homme de la confédération (il est salarié formateur à la confédération et, de plus, grand ami de Frédéric Souillot). Il prend la tête de l'UD avec pour objectif de se débarrasser de Marc Hébert. A cette fin, il demande les résultats de l'expertise comptable au commissaire aux comptes ; mais celui-ci n'a rien trouvé de condamnable et remet une attestation provisoire, en attente d'une analyse plus fouillée.

En l'absence de détournement de fond, comme il s'agit bien de liquider un opposant, en politique comme en syndicalisme, faute de problème d'argent autant fabriquer un problème de nature sexuelle.

Justement, Léna C., au prétexte de venger Éliane L. est mise à contribution dès la prise de pouvoir de Jacques A..

Le 24/02/20, la CE décide brutalement de prononcer l'éviction provisoire de Marc Hébert, au motif qu'il aurait « des problèmes structurel et d'organisation », mais sans aucune référence à des problèmes de harcèlement. Cela fait trois ans qu'il n'a plus la responsabilités de l'UD.

Le 13/03/20, les salariées lui auraient remis, selon les dires de Jacques A., en main propre, un courrier où elles

notifient un préavis de droit de retrait pour cause de harcèlement moral et sexuel

Le 16/03/20, le bureau de l'UD fait état de l'ouverture d'une enquête interne et prononce l'interdiction provisoire à Marc Hébert de paraître dans les locaux.

Le 17/03/20, Début du confinement lié au COVID, perturbant les possibilités de réunion.

Tout ceci est engagé dès la prise de pouvoir de Jacques A. et ce sans que rien ne se soit passé entre Marc Hébert et les salariées de l'UD : Jacques A. va utiliser les salariés pour se débarrasser de Marc Hébert : il demande au personnel de se réunir régulièrement pour développer et étayer leurs griefs contre lui, le but étant le dépôt d'une plainte pour harcèlement moral et sexuel contre Marc Hébert et comme les salariés refusent de déposer plainte, Jacques A., son épouse et certains membres du bureau font pressions sur elles. Ce qui a été répété par l'avocate des salariées Léna C., Christelle G. et Assia B. devant le conseil des prud'hommes finissant son intervention par : « **elles ont fini par céder en Septembre 2021** ». Il est donc avéré qu'il s'agit de témoignages suscités.

Le 20/04/20, comme Marc Hébert, évincé de l'UD, avait décidé de concentrer son activité sur l'AFOC, le bureau l'informe qu'il devra demander qu'on lui ouvre et ferme la porte pour accéder au bureau de l'AFOC (locaux situés dans l'UD). Marc Hébert est donc autorisé à venir tenir ses permanences, l'interdiction provisoire disparaît... Cela laisse entendre que l'enquête interne diligentée le 16 mars n'a trouvé aucun élément à l'encontre de Marc Hébert.

Le 02/06/20, les salariées adressent un courrier à l'UD pour déclarer leur droit de retrait. Courrier remis en main propre (comme celui du 16/03/20 donc aucune preuve de la réalité de l'envoi à ces dates) et connu de Marc Hébert seulement en Octobre.

Le 11/06/2020 à 18 H a lieu l'assemblée générale de l'Union Locale FO de Brest sous la **présidence de Jacques A.** (l'accès est interdit à Marc Hébert). LAG vote une modification des statuts, puis **élit Léna C. secrétaire Générale et Christelle G. membre du bureau de l'UL FO de Brest ( toutes 2 sont salariées de l'UD)**

Le 16/06/20, il y a une commission exécutive, Marc Hébert se voit refuser l'accès de cette salle mise à disposition de l'ensemble des syndicats et se fait agresser par Michel P., trésorier de l'UD.

Y.Veyrier, secrétaire général de FO, fait parvenir à l'UD un mail de félicitations à Jacques A. pour avoir exclu les syndicalistes tendance UAS. Ce qui confirme que la vraie raison des accusations contre Marc Hébert vient de la Confédération n'hésitant pas à instrumentaliser la justice pour parvenir à cette exclusion de nature politique; De fait, en juin, les exclusions faites, il n'y a toujours pas dépôt de plainte pour harcèlement. **L'accusation de harcèlement sert de prétexte.**

Jacques A. demande, en Juin, à un cabinet totalement inconnu de l'UD, mais très proche de la fédération de la métallurgie FO et de Frédéric Souillot : le cabinet Social Solution, une « intervention en prévention des risques professionnels ». Ce cabinet demande au bureau de l'UD de mettre en place une commission.

Sont membres de la commission, Jacques A., Léna C. et Christophe G ( membre du bureau de l'UD). c'est Léna C. qui est chargée de gérer le groupe d'une quinzaine de personnes qui composent cette commission: la moitié de salariées et la moitié de non salariées. Nous savons que 10 non salariées très présentes à l'UD n'ont pas été sollicitées pour participer à cette analyse. Cela fausse donc le résultat.

Le 23/7/20, Social Solution dépose son rapport sur la base des informations transmises par la commission présidée par Léna C. . Ce rapport met en cause Marc Hébert.

Marc Hébert a demandé à R. B., docteur en psychologie du travail et des organisations de prendre connaissance de ce rapport et lui donner son avis sur la méthodologie employée ; Les conclusions de celui-ci sont sans ambiguïté : **« A la lecture de ce document, on ne peut que déplorer la présence de certains biais méthodologiques qui disqualifient la démarche et invalident la totalité des conclusions »**. Il y est explicité que le rapport de Social Solution est **sans valeur « scientifique »**, se limitant à mettre en forme **les présupposés de départ de Léna C. contre Marc Hébert.**

Durant l'été 2020, Jacques A. a aussi interdit l'accès de l'UD FO aux retraités qui y tenaient des permanences depuis 30 ans (voir photos).

Le 07/08/20, éviction avec appel à la police devant les locaux de l'UD. Ces retraités étant proches quant à leur

conception du syndicalisme, de Marc Hébert, il est patent que c'est un groupe d'opposants à la nouvelle ligne confédérale qu'il s'agit d'exclure de FO ; la mise en cause de Marc Hébert étant un premier prétexte.

Le 18/08/20, le bureau de l'UD prononce l'interdiction définitive faite à Marc Hébert de paraître dans les locaux.

Le 07/09/20, Marc Hébert assigne l'UD en référé pour demander l'annulation de son exclusion. Son avocat conclut le même jour.

Le 11/09/20, La CE prononce l'exclusion définitive de Marc Hébert.

Il convient de signaler que les réunions de la CE se font en effectifs réduit ; le quorum n'est plus atteint.

*Maître LE SAOS (avocat de l'UD) répond aux conclusions en produisant un bordereau de 12 pièces.*

La première audience est fixée au 28/9/20.

Maître LE SAOS (avocat de l'UD) demande un report, l'audience est fixée au 2 novembre 2020.

Comme les salariées n'avaient pas déposé plainte contre Marc Hébert, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, Maître LE SAOS, avocat de l'UD FO 29 téléphone au commissariat pour dénoncer des faits de harcèlements subis par des salariées d'un syndicat, dont il déclare ne pas connaître le nom, de la part de dirigeants. Alors qu'il est **l'avocat de l'UD** et que cela fait **suite à la réunion des salariées en cause et Jacques A. dans son bureau.**

C'est dans ce contexte que les salariées sont convoquées au commissariat le 16 octobre et qu'elles déposent plainte.

Le 1<sup>er</sup> novembre (veille de l'audience), Maître le SAOS adresse un nouveau bordereau de 14 pièces avec cette fois-ci les plaintes des salariées déposées le 16 octobre 2020. **Ces plaintes sont donc postérieures au mécanisme d'exclusion de Marc Hébert, alors que le prétexte initial pour l'exclure est motivé par des faits supposés de harcèlement. Il est légitime, au vu de la chronologie des faits, d'en déduire que ces plaintes ont été déposées en octobre par des salariées instrumentalisées par les nouveaux responsables de l'UD 29 qui leur ont demandé de porter plainte.** Ce qui confirme les propos de l'avocate des salariées devant les prud'hommes.

Les salariées seront convoquées et entendues dans les trois semaines par la police pour dépôt de plainte. Mais

moins d'un mois plus tard toutes les salariées sont en arrêt de maladie pour harcèlement et violence au travail. Certaines ne reprendront jamais le travail. Quelques mois plus tard, les salariées sont ou licenciées ou ont signé une rupture conventionnelle ou encore, sont en arrêt maladie.

L'UD FO 29 a liquidé toutes ses salariées. Ne reste en place de l'ancienne équipe, juste pour quelques mois, que le juriste Florian C. qui sera également licencié. Toutefois ces salariées restent seules plaignantes au tribunal, l'UD s'étant défaussée.

Le bureau confédéral, dans cette logique de chasse aux militants qui ne sont pas dans la nouvelle ligne confédérale, a pris pour prétexte le harcèlement prétendument pratiqué par Marc Hébert comme première ligne d'attaque pour exclure tout un groupe de militants chevronnés proches des anarcho-syndicalistes. Il s'en est suivi l'exclusion des retraités proches de Marc Hébert, car le vrai reproche, commun à toutes et tous pour leur exclusion, n'est pas le harcèlement mais leur conception du syndicalisme. Il s'agit là d'une question strictement syndicale. Le

recours à l'accusation de harcèlement n'a servi qu'à instrumentaliser la justice...

Mais une fois la logique privilégiant la chasse interne aux opposants dans le syndicat à la défense des salariés, l'UD 29 a perdu sa raison d'être historique et sociale. Il ne restait plus qu'à licencier aussi les salariés de l'UD.

La logique, contraire à toute démocratie, visant à faire taire toutes les voix d'opposition ne pouvait s'achever que par la victoire de ses initiateurs, contre l'intérêt des militants qui la faisaient vivre depuis plus de trente ans, contre l'intérêt des salariés de l'UD 29 instrumentalisées puis licenciées après avoir servi à exclure le groupe UAS et, globalement contre FO, avec la liquidation judiciaire prononcée en juillet 2026.

Le retour à la démocratie syndicale, avec la fin de l'instrumentalisation de la justice, s'impose avec le respect des voix différentes et leur retour dans les instances en respectant la Charte d'Amiens. Et que la justice soit véritablement rendue.

#### Des membres de l'UAS



Devant l'UD FO 29, le 7 août 2020



# L'immigration, un fonds de commerce.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres, cette maxime n'a jamais aussi vraie pour ceux qui l'exploitent.

Cet article que j'ai voulu analyser sans aucune prétention de ma part la question de l'immigration dans les pays d'accueil tels que la France.

L'Etat français est et a été impliqué dans de nombreux conflits armés au mépris du droit international et des populations. Il n'y a donc rien d'étonnant que ces populations qui ne demandaient rien, ou plutôt que l'on ne les laisse pas vivre en paix, soient devenues des réfugiés depuis leur pays dévasté.

Nous avons donc dans notre pays, et pas seulement la France, des réfugiés qui ont fui la guerre devenant de fait des migrants...

C'est le vocable qui change de la part de nos médias pour masquer la responsabilité de nos gouvernants dans leurs guerres d'oppression pour le contrôle des ressources.

Nous avons donc dans notre pays, des populations rejetées à cause de la langue et d'une culture différentes.

Le ressenti est parfois violent sur la population, car faute de trouver du travail, la délinquance et les trafics sont un moyen de survie. C'est malheureusement le cas dans bon nombre de banlieues où cela engendre de l'insécurité. C'est ainsi que se créent des zones de non droit où la stigmatisation des médias exacerbe un climat déjà délétère. L'exemple des Roms en est malheureusement un triste exemple.

L'utilisation des immigrés ne date pas d'hier. De Gaule faisait venir déjà des algériens par bateau pour casser les grèves dans les mines. Les harkis feront les frais des accords d'Evian en étant massacrés en Algérie et rejetés en France. Harlem Désir, responsable du Parti Socialiste, avait créé le mouvement des beurs pour diviser la société. Plus près de nous, Edouard Philippe alors premier ministre, faisait voter le 10 septembre 2018 une loi qui permet aux mineurs isolés réfugiés de faire venir leurs parents et toute la famille pour un coût d'un milliard par an...

D'autres insistent sur la préférence nationale pour avoir un emploi, à chacun son fond de commerce...

L'utilisation de la main d'œuvre immigrée est une aubaine pour certaines entreprises du bâtiment, de la restauration et du nettoyage. Le personnel ne revendiquera jamais des augmentations de salaire, car étant dans la précarité, sera de fait plus exploitable.

Et la responsabilité des marchands de sommeil refait surface après chaque drame lors d'incendie.

À Saint-Nazaire, le personnel indien il y a quelques années était utilisé par les employeurs dans la construction des bateaux pour justifier la baisse des salaires...

Nous assistons dans de nombreuses villes à l'arrivée de migrants sans aucune concertation avec la population concernée.

Avoir un logement ou un mobil-home décent, une prise en charge gratuite au niveau de la santé, ne peut que révolter une partie de la population qui n'arrive plus à vivre, à joindre les deux bouts.

**La faillite des syndicats se traduit par un refus de mobiliser et de condamner les guerres, tout comme les partis politiques qui acceptent au niveau européen le principe d'amendes, lesquelles s'appliquent aux États ne respectant pas les décisions de l'Union Européenne sur la libre circulation des immigrés.**

**Et pourtant c'est un moyen efficace de lutter contre le déracinement d'une partie de la population non intégrée et c'est une solidarité entre les peuples victimes d'oppression.**

La coopération entre les pays doit être un moyen de développer l'activité économique, mais en Afrique et pas seulement, à chaque fois qu'un ingénieur est enlevé à son pays c'est autant de chances en moins que celui-ci se développe.

De plus on ne doit pas sous-estimer dans certaines grandes agglomérations l'influence du wahabisme voulu par les gouvernements Occidentaux (1) et prôné par les monarchies du golfe pour se maintenir au pouvoir. Cet islam radical violent ne peut que trouver un rejet dans notre société. Pendant ce temps l'État français continue de soutenir le régime génocidaire d'Israël en laissant survoler le premier ministre au-dessus du territoire français. C'est encore l'envers du décor sur la supposée intégrité de nos responsables politiques...

Plus il y aura de l'insécurité, plus grande sera la tentation pour les gouvernements d'imposer une restriction des libertés collectives et individuelles.

Patrick Brossard le 28 septembre 2026 .

1 Jacques Baud : guerres contre l'Iran.

# « SI TU VEUX ÊTRE HEUREUX, NOM DE DIEU, ...»

(chanson du père Duchesne)

« Dans le monde *réellement renversé*, le vrai est un moment du faux. » (in La Société du Spectacle, thèse n°9, Guy Debord, éd. Buchet-Chastel, 1967 ; éd. Champ Libre, 1971 ; éd. Gallimard, 1995)

Illustration :

« ...Contrairement aux vœux de l'Élysée, le président ne verra pas Léon XIV à Notre-Dame... (« La Croix », 15/9) ... De même le Saint Siège a fait alléger les honneurs militaires (...) en annulant (...) la Garde Républicaine, et l'organisation d'un dîner d'État à l'Élysée a été refusée. » (« Le canard enchaîné », 16/9/2026) »

Ce que nous dénonçons, et continuons à le faire, ce pape l'ordonne ... et là, ça se fera comme il a dit !

RAPPELANT (il faut bien en convenir!?) AU TRÈS CATHOLIQUE PRÉSIDENT ACTUEL DE LA RÉPUBLIQUE CE QUE C'EST QUE LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT ? ET CE QU'ON DOIT FAIRE POUR LA RESPECTER ET L'APPLIQUER... non, vous ne pensez pas ?

De notre côté, nous rappellerons que le Vatican avait été annexé par la République Italienne lors de son unification en 1870, annexion rejetée par la papauté jusqu'aux accords de Latran... hé, les papes, on dit merci à qui ? merci Mussolini !!!

Avant Léon, dans les années 1965/66, il y a eu Napoléon XIV, un rocker azimuthé qui avait fait un franc succès avec sa chanson « They're coming to take me away, haha, hihi... » (il parlait des hommes en blanc). À quand un bon rock écrit et chanté par Léon, il a l'air bien parti, non ?

AURIONS-NOUS UN PAPE LIBRE PENSEUR ? Lecteur de « Laïcité » et autres parutions dénonçant le cléricalisme ? ... Humm, ça se saurait ! Il nous aurait prévenus ! Or, il ne nous connaît même pas !!!

Avec un tel renversement de perspective, ce serait effectivement le monde à l'envers ! Aurait-il « pété les plombs » ?

Non plus, non ! Et c'est d'ailleurs dommage : le chef suprême de LA religion (la seule, la première, la vraie, etc. *je rigole !*) de toute la volaille catholique du monde, infligeant une leçon de laïcité au président d'une république qui, voici 121 ans, considérant que chacun a

le droit de penser ce qu'il veut, avait choisi, très « républicainement » parlant, qu'elle devait être séparée de toute Église pratiquant un culte sur son territoire, promouvant la Laïcité au rang des préceptes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ... Quelle poilade c'eut été ! On aurait eu vite fait de rajouter, sur le fronton des mairies, qui arborent Liberté, Égalité, Fraternité : Laïcité !!!

Domage, mais restons quand même surréalistes en faisant tout pour que cela arrive !

Yvon Noulacher (hoho, héhé)

## L'Anarcho-syndicaliste

Association des Groupes Fernand Pelloutier  
Korn an Tan - 640 rt de Lezeret  
29810 PLOUMOGUER

Fondateur de publication:

Alexandre HÉBERT

Directeur de publication:

Marc HÉBERT

N° SIREN :

890 475 460 - CPPAP: 1125 P 11527 - ISSN: 0398-6829

publicimo :

codico 04384049 D.T.PR N° 029/21/085-AN

Imprimerie spéciale de l'association :

Groupes Fernand Pelloutier

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale de France

Sites : <https://anarcho-syndicalisme.org>

Contacts: [Anarcho-syndicaliste@protonmail.com](mailto:Anarcho-syndicaliste@protonmail.com)